



DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

10 JAN. 2018

ARRIVÉE

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

à

MONSIEUR LE PREFET
DDT
POLE RISQUES
SERVICE ENVIRONNEMENT
AVENUE DEMONTZEY
CS 10211
04002 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

VdHCP

DDT 04 - PÔLE RISQUES

Reçu le : 11/1/2018

N° 006

SUITE

INFO

GROUPEMENT DE LA GESTION DES RISQUES
SERVICE PREVENTION DES RISQUES

AFFAIRE SUIVIE PAR : CDT FABIEN MULLER

TEL. : 04 92 30 22 83

NOS REF. : GGR/SPR/FM/N° 2018-13

Digne-les-Bains, le 05 JAN. 2018

Objet : avis sur le projet de PPRN de Valensole.

Réf : votre transmission en date du 12 décembre 2017 (affaire suivie par Pascal GOSSELIN).

Par transmission citée en référence, vous interrogez mes services concernant le projet de PPRN de la commune de Valensole.

Après étude du dossier, celui-ci appelle de ma part les observations suivantes :

- Prendre en compte, pour les futurs règlements sur les risques d'incendies de forêt, le Règlement Départemental de la Défense Extérieure contre l'Incendie (RDDECI) et mettre en cohérence les PPRIF et le futur RDDECI (nombre de points d'eau, distances, capacités, accessibilité des engins au bâti, cas des campings ...);
- Clarifier la notion de piscines et de réserves d'eau privées, le référentiel national de la DECI excluant formellement les piscines comme point d'eau incendie.

Le service prévention des risques se tient à votre disposition pour toute question.

POUR LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL,
LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL ADJOINT,

COLONEL PHILIPPE SANSA